



FOYER DE VIE MONIE

ADM-OP-2022.105

Bénagues, le 10 novembre 2022

Poste à pourvoir : Accompagnant Educatif et Social /Aide Médico Psychologique (H/F)
(Annexe 10 de la Convention Collective Nationale du 15/03/66)

Contrat à durée indéterminée - temps complet
A compter du 1^{er} janvier 2023

Fonction	: A.E.S. / A.M.P. (H/F) en internat – 2 ETP
Situation Conventiionnelle	: Coefficient de base 406 (selon annexe 10 Convention Collective du 15 mars 1966).
Lieu d'affectation	: FOYER DE VIE MONIE Chemin du Bac 09100 SAINT JEAN DU FALGA
Qualification	: Diplôme Accompagnant Educatif et Social / Aide Médico Psychologique Permis de Conduire B

1. Définition

L'AMP/AES réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il/elle prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il/elle accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs. Il/elle veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie des personnes accueillies et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, l'AES/AMP :

- ✓ Participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.
- ✓ Etablit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (*physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales*).
- ✓ Soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.
- ✓ Participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.
- ✓ Contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.
- ✓ Selon son contexte, il/elle intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.
- ✓ Transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il/elle évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.
- ✓ Dans le cadre d'un projet institutionnel, il/elle contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles.
- ✓ Contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile et au sein d'un collectif.
- ✓ Veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie.

2. Missions et attributions :

a. Accompagnement social, éducatif et aux soins

- ✓ Instaure une relation avec l'utilisateur
- ✓ Aide à la construction de l'identité et au développement des capacités de l'utilisateur
- ✓ Assure une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- ✓ Anime la vie quotidienne au sein de l'établissement :
 1. Utilise les actes individuels de la vie quotidienne comme support des apprentissages. A ce titre, l'AMP/AES :
 - Met en place et réalise, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives contribuant à développer, maintenir ou prévenir la perte d'autonomie et l'estime de soi,
 - Aide à l'accompagnement en hygiène et santé de l'utilisateur,
 - Anime les visites à domicile des usagers (VAD) dont il/elle a la charge suivant le roulement dévolu :
 - Aide l'utilisateur à participer à l'entretien de son logement,
 - Aide l'utilisateur à s'organiser dans son quotidien.
 - Anime et organise les accompagnements personnalisés en journée (APJ),
 - Anime et organise les accompagnements personnalisés le midi (APM),
 - Anime les accompagnements personnalisés en soirée (APS) dont il a la charge suivant le roulement dévolu et les axes de travail établis.
 2. Utilise les actes collectifs de la vie quotidienne comme support des apprentissages. A ce titre, l'AMP/AES :
 - Aide l'utilisateur à participer à l'entretien et au rangement des pièces collectives après tout type d'utilisation,
 - Aide à l'apprentissage des règles de vie collective,
 - Encourage, soutient les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne,
 - Favorise, encourage, soutient la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe,
 - Accompagne la vie du groupe,
 - Facilite l'intégration des individus dans le groupe,
 - Participe à des réunions d'expression avec les personnes accueillies,
 - Inscrit la vie quotidienne du groupe dans une dimension citoyenne.
- ✓ Travaille en collaboration avec les moniteurs-éducateurs concernant l'organisation des activités et sorties individuelles et de groupe.
- ✓ Travaille en collaboration avec les moniteurs-éducateurs concernant l'organisation des activités et sorties individuelles et de groupe.

b. Participation à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé

- ✓ Participe à l'élaboration des projets personnalisés en appui des personnes accueillies,
- ✓ Participe à la mise en œuvre des projets personnalisés en appui des personnes accueillies.

c. Travail en équipe pluriprofessionnelle

- ✓ S'inscrit dans un travail d'équipe,
- ✓ Elabore, gère et transmet l'information.

d. Implication dans les dynamiques institutionnelles

- ✓ Etabli une relation professionnelle avec les partenaires,
- ✓ Situe son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet,
- ✓ Veille professionnelle : s'informe et se forme pour faire évoluer ses pratiques.

e. Respect et veille à la sécurité

3. Diplôme requis : Diplôme A.E.S. / A.M.P.

Les candidatures sont à adresser à :
Madame Cécile BERNELIN, Directrice de VISA-CITE
6, Rue du Portail Rouge 09100 PAMIERS

Avant le mercredi 30 novembre 2022 – 17 heures.